

Protection pour vous et votre véhicule Suzuki

Votre véhicule Suzuki a été construit selon des spécifications rigoureuses. Nous avons confiance en sa fiabilité, cependant l'utilisation normale du véhicule peut causer des pannes occasionnelles aux meilleures composantes.

Le Plan de protection Suzuki constitue votre couverture contre les réparations coûteuses de votre véhicule et vous offre de rouler en toute quiétude. Quand vous êtes protégé par le Plan de protection Suzuki, les pièces et la main-d'oeuvre sont couvertes - vous ne payez que la franchise, le cas échéant, sur les réparations couvertes.

Tranquillité d'esprit

Avec un réseau de réparation au Canada et aux États-Unis continentaux, l'engagement de Suzuki est de vous fournir une expérience de conduite sans souci. Votre concessionnaire Suzuki dispose de techniciens professionnels formés par Suzuki qui utilisent seulement des pièces de rechange autorisées par Suzuki pour toute réparation exécutée sur votre véhicule Suzuki.

Franchise

Le Plan de protection Suzuki comporte trois niveaux de franchise; 0 \$, 100 \$, ou 250 \$ – , ce qui vous permet de sélectionner la franchise correspondant le mieux à vos besoins. Pour n'importe quelle réparation couverte, vous ne payez que la franchise applicable, et toutes taxes applicables à cette franchise. Si la même pièce couverte doit faire l'objet d'un autre réparation, aucune franchise ne s'appliquera à cette réparation.

Couverture transférable

Le Plan de protection Suzuki peut augmenter la valeur de revente de votre véhicule. Si vous revendez votre véhicule avant que la couverture n'expire, la portion restante de couverture peut être transférée sans frais au propriétaire suivant.

Protection contre l'inflation

Le Plan de protection Suzuki offre à vous et votre famille, une protection contre l'augmentation des coûts de réparation imprévus. C'est peut-être l'option la plus précieuse que vous puissiez choisir pour votre véhicule.

Avantage Location de véhicule de remplacement

Dans le cas où les réparations à effectuer sur votre Suzuki demandent plus de deux heures de main-d'oeuvre, ou qui rendent le véhicule inopérant de sorte qu'il doit rester à l'atelier jusqu'au lendemain, le Plan de protection Suzuki prévoit l'allocation d'un montant* applicable à la location d'un véhicule. De cette façon, vous pouvez continuer vos occupations comme si de rien n'était.

*Le montant maximal des remboursements sera stipulé dans votre contrat.

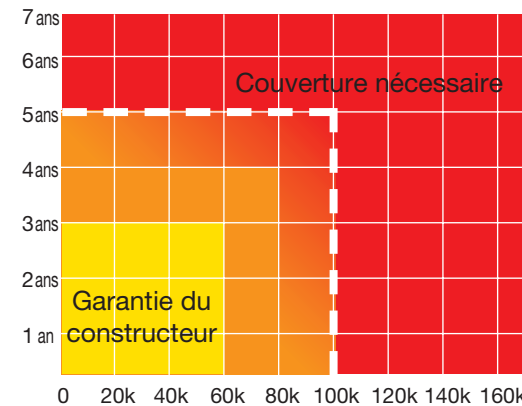


Ayez l'esprit tranquille avec le Plan de protection Suzuki

Quelques questions pour vous aider à choisir la couverture dont vous avez besoin:

1. Depuis combien d'années possédez-vous votre véhicule actuel? _____
2. Combien d'années comptez-vous garder le nouveau véhicule? _____
3. Kilométrage de votre véhicule actuel? _____
4. Kilométrage annuel? _____
5. Niveau d'équipement optionnel/d'accessoires?
_____ minimal _____ moyen _____ élevé

durée _____ cotation _____



C.P. 7150, Succursale Vanier
Vanier, Ontario
K1L 8E4

www.suzuki.ca

©2006 Compagnie ProtectionPremière. Tous droits réservés. ProtectionPremière est une marque de commerce déposée de Compagnie ProtectionPremière. Suzuki est une marque de commerce déposée. Toute redistribution du présent matériel requiert l'autorisation écrite de ProtectionPremière.

Imprimé au Canada.

99990-SPROP-F06

03/07



Le seul Plan de protection appuyé par Suzuki



La tranquillité d'esprit sur la route

Le Plan de Protection Suzuki offre trois niveaux de protection pour vous et votre véhicule:

AVANTAGE ARGENT

Pièces énumérées dans les points 1 à 5

1. Moteur: Bloc-cylindres, culasse(s) et toutes les pièces internes lubrifiées du moteur y compris : pistons; segments de piston; paliers de bielle; vilebrequin; paliers de vilebrequin; arbre à cames; paliers d'arbre à cames; galets de cames; chaîne ou courroie de distribution; engrenages, guides et tendeurs de distribution; culbuteurs; axes de culbuteurs; coussinets de culbuteurs; soupapes de culasse; guides de soupapes; poussoirs de soupapes; ressorts de soupapes; joints de soupapes; coupelles d'appui de ressorts de soupapes; sièges de soupapes; tiges de poussoirs; pompe à eau; pompe à l'huile et corps de pompe à l'huile; antivibrateur harmonique; carter d'huile; carter de distribution; collecteurs d'admission et d'échappement; couvercle de soupapes; supports de moteurs; joints d'étanchéité.

2. Turbocompresseur (installé en usine seulement): Carter de turbocompresseur et toutes les pièces internes du turbocompresseur; joints d'étanchéité.

3. Boîte de vitesses (automatique ou manuelle): Carter de boîte de vitesses et toutes les pièces internes de la boîte de vitesses plus: convertisseur de couple; volant/plateau flexible; modulateur de dépression, module électronique de commande de changement de vitesses; capteurs de commande de changement de vitesses; refroidisseur d'huile de transmission; supports de boîte de vitesses; carter d'huile; joints d'étanchéité.

4. Boîte de transfert: Boîte de transfert et toutes les pièces internes; joints d'étanchéité.

5. Essieu d'entraînement (avant et arrière): Carter d'essieu d'entraînement et toutes les pièces internes de l'essieu d'entraînement; moyeux à blocage; arbres de roues; paliers de support intermédiaire; joints de cardan; joints homocinétiques; paliers d'essieu; actionneur de transmission intégrale; couvercle de différentiel; joints d'étanchéité.

**Nota: Certains composants indiqués ici peuvent ne pas s'appliquer à votre véhicule.*

AVANTAGE OR

Pièces énumérées dans les points 1 à 5, plus 6 à 10

6. Direction: Toutes les pièces internes du carter de direction; pignon et crémaillère; pompe de direction assistée; tuyaux de direction assistée; pivots de fusées; embouts de biellettes de direction; modérateur de direction; arbres et accouplements supérieurs et inférieurs de colonne de direction, y compris le mécanisme interne d'inclinaison du volant et les joints d'étanchéité.

7. Freins: Maître-cylindre; amplificateur assisté; servofrein hydraulique; étriers de frein à disque; cylindres de roues; soupape de compensation; canalisations et raccords hydrauliques de frein; module de commande hydraulique; joints d'étanchéité. Les pièces suivantes du système ABS sont également couvertes : processeur de commande électronique; capteurs de vitesse des roues; moteur/pompe hydraulique; soupape modulatrice de pression/soupape de décharge; accumulateur; joints d'étanchéité.

8. Alimentation: Pompe à essence; injecteurs et pompe d'injection de carburant; pompe à vide; réservoir de carburant; transmetteur(s) de réservoir de carburant; canalisations de carburant métalliques.

9. Suspensions avant et arrière: Bras de suspension inférieurs et supérieurs; arbres et paliers ou coussinets de bras de suspension; joints à rotule inférieurs et supérieurs; bras longitudinal et coussinets; barres de torsion et supports ou coussinets; barre stabilisatrice, supports et coussinets; fusée et support de fusée; roulements de roues.

10. Systèmes de retenue: Ceintures de sécurité et systèmes de retenue supplémentaires (coussins gonflables).

AVANTAGE PLATINE

La couverture la plus complète

Pratiquement chaque pièce mécanique de votre véhicule est couverte, sauf celles exclues qui sont décrites dans les dispositions générales de notre contrat.

Exemples de pièces non couvertes:

Batterie, amortisseurs, jambes de force, ensemble d'embrayage de boîte de vitesses manuelle, glaces, lentilles, phares, ampoules, fusibles, garnitures, porte-gobelets, peinture, pare-chocs, tôle de la carrosserie, etc. Également, les services et pièces de maintenance décrits dans le manuel du propriétaire comprenant, sans s'y limiter: réglages du parallélisme, autres réglages, nettoyage, équilibrage des roues, mises au point, bougies, fils de bougie, bougies de préchauffage, tuyaux (à l'exception de la direction et de la climatisation), courroies d'entraînement.



Assistance routière Protection Avantage Suzuki Sécurité

Assistance routière - Service d'Urgences Routières

Tous les plans de protection Suzuki offrent les avantages supplémentaires associés au programme d'Assistance routière Protection Avantage Suzuki Sécurité (Service d'Urgences Routières). Offert par Suzuki Canada Inc. et procuré par le principal organisme d'assistance routière canadien, l'Association canadienne des automobilistes (CAA), le programme d'Assistance routière Protection Avantage Suzuki Sécurité est conçu pour vous donner la tranquillité d'esprit totale lorsque vous voyagez au Canada et aux États-Unis continentaux.



Partout au Canada et aux États-Unis continentaux, il suffit d'un appel téléphonique.

Le programme d'Assistance routière Protection Avantage Suzuki Sécurité comprend:

- **Livraison d'essence en cas de panne sèche**
- **Déverrouillage des portes**
- **Survoltage en cas de panne de batterie**
- **Changement de roue en cas de crevaison**
- **Hissage et dégagement du véhicule**
- **Remorquage jusqu'au concessionnaire autorisé Suzuki le plus proche, jusqu'à un maximum de 100km, si nécessaire**
- **Remboursement des dépenses de voyage suite à une urgence**